

Le 22 octobre 2019.

**Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Faculté de médecine**

**Procès-verbal
du Conseil d'UFR du 26 septembre 2019**

SOMMAIRE

- I. **Approbation du PV du 5 juin 2019 – Vote**
Rapporteur : Pierre Wolkenstein
..... page 5.
- II. **Désignation de chargés de mission : suite – Vote**
Rapporteur : Pierre Wolkenstein
..... page 5.
- III. **Exécutif pédagogique : Composition et missions – Vote**
Rapporteur : Orianne Wagner-Ballon
..... page 5.
- IV. **DUFMC : Création d'un certificat d'université - Vote**
Rapporteur : Laure Beauvilliers
..... page 6.
- V. **Département des formations paramédicales : DU TREMPLIN – Vote**
Rapporteurs : Caroline Barau et Amilcar Bernardino
..... page 6.
- VI. **PACES :**
- Arrêté, calendrier universitaire, modalités générales d'organisation des enseignements et contrôle des connaissances 2019/20 – **Vote**
- Résultats du concours 2019
- Bilan AlterPACES
Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu
..... page 7.
- VII. **Recherche : Appel d'offre « Maturation » jeunes chercheurs – Information**
Rapporteur : Jorge Boczkowski
..... page 10.

VIII. Tutorat Paris 12 : Bilan et projets – Information
Rapporteur : Axelle Andrianalivony

..... page 11.

IX. Campagne d’emploi : BIATSS et enseignants – Vote
Rapporteur : Sophie Dupuis

..... page 12.

X. Révision des effectifs : hospitalo-universitaires 2020 – Vote
Rapporteur : Pierre Wolkenstein

..... page 14.

Membres présents :

Mmes Guiliana Amaddeo, Anne-Catherine Bachoud-Lévi, Caroline Barau, Françoise Botterel, Elise Boureau, Laurence Caeymaex, Virgine Escabasse, Julie Fabre, Emilie Ferrat, Martine Garrigou, Sophie Lanone et Oriane Wagner-Ballon.

MM. Vincent Audard, Nicola De'Angelis, Florent Eymard, Olivier Ferraud, Charles-Henri Flouzat-Lachaniette, Stéphane Herbaud, Michel Ikka, Stéphane Jamain, Armand Mekontso-Dessap, Romain Sarda et Pierre Wolkenstein.

Membres représentés :

MM. Jean-Christophe Lourme, Olivier Patey et Frédéric Relaix.

Membres excusés :

MM. Edouard Lecarpentier.

Membres non représentés, non excusés :

Mmes Florence Canoui-Poitrine, Julie Fournier, Sarah Karam, Jeannick Lelagadec, Laurence Lenoir-Labrevois et Sylvie Viallefond-Coupry.

MM. Léo Etronnier, Hervé Hagège, Quentin Janot, François Lemonnier, Pascal Lim et Liova Yon.

Invités présents :

Mmes Axelle Andrianalivony, Edith Benmansour, Julie Curien, Sophie Dupuis, Juliette Jan, Sabrina Oliva, Marie-Christine Pacouret et Françoise Pompet.

MM. Jorge Boczkowski, Florian Bruneau et Patrick Farnault.

I. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2019 – **Vote**

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 5 juin 2019 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II. Désignation de chargés de mission : suite – **Vote**

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Annexe 1

Pierre Wolkenstein, doyen de la faculté, présente aux membres du conseil, la liste de nouveaux chargé.e.s de mission.

Il commence par présenter la nomination de Pascale Fanen en tant que directrice de l'école doctorale « sciences de la vie et de la santé » et de Sophie Hüe, en tant que directrice du département des masters.

Il poursuit en présentant les 2 prochains chargé.e.s de mission : Barbara Hersant et Pascal Andujar à qui il a d'animer une mission sur la formation toute au long de la vie.

Il s'agit de l'un des enjeux important pour le site pour plusieurs raisons :

- c'est la formation de l'avenir
- c'est un moyen d'obtenir des ressources propres pour la faculté
- La formation continue est un objet de compétition majeure

Il annonce que la formation toute la vie va subir une transformation avec la dématérialisation des enseignements, il y aura la possibilité de proposer une multitude de thématiques, la capacité d'être sur le territoire et la capacité d'offrir une bibliothèque de formation continue.

D'ailleurs, il annonce qu'un séminaire dédié sera organisé début octobre afin de réunir tous les porteurs de diplôme en formation continue afin d'établir un état des lieux. Il ajoute que Pascal Andujar représente la faculté au sein du CFVU ce qui permet de faire le lien entre la faculté et l'université.

Pour finir, Sophie Lanone est responsable de l'axe santé, société et environnement. L'objectif de cette mission est de faciliter la visibilité et la communication autour de cet axe ainsi que de créer le lien entre la faculté et l'université.

Les propositions sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Exécutif pédagogique : Composition et missions – **Vote**

Rapporteur : Oriane Wagner-Ballon

Annexe 2

Oriane Wagner-Ballon, vice doyenne à la pédagogie, propose la mise en place d'un exécutif pédagogique afin de légitimer les actions entreprises ; elle en présente les membres :

- Pr Vincent AUDARD
- Pr Françoise BOTTEREL
- Pr Sébastien GALLIEN
- Pr Oriane WAGNER BALLON

L'exécutif pédagogique aura pour mission de :

- Coordonner les différentes Commissions pédagogiques de l'UFR
- Être responsable des auditions du GPHU pédagogique
- Définir les points pédagogiques du Conseil de Gestion
- Définir le programme du Comité Pédagogique
- Assurer la diffusion des décisions et orientations prises aux différentes commissions
- Assurer la diffusion du travail des différentes Commissions lors des « Amphis pédagogiques » de manière trimestriel pour discuter des différentes réformes et rendre compte.

Pour conclure, elle informe que cet exécutif pédagogique aura un grand rôle sur l'ensemble des commissions pédagogiques de la future UFR de santé.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. DUFMC : Création d'un certificat d'université - Vote

Rapporteur : [Laure Beauvilliers](#)

Point reporté.

IV. Département des formations paramédicales : DU TREMLIN – Vote

Rapporteurs : [Caroline Barau](#) et [Amilcar Bernardino](#)

Annexe 3

Caroline Barau accompagnée d'Amilcar Bernardino, directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau, expose le contexte de la création de ce diplôme d'université.

Elle explique que suite à la suppression du concours d'infirmier, le recrutement des étudiant.e.s s'effectue sur Parcoursup.

Aujourd'hui, la faculté est partenaire de 10 IFSI et a reçu 8000 dossiers de candidatures pour 900 places.

Le ministère de l'enseignement supérieur, pour faire face aux étudiant.e.s non retenu.e.s par les IFSI, ouvre la possibilité aux facultés de créer des formations spécifiques avec des conditions particulières.

Les publics ciblés par cette formation sont les :

- baccalauréat technologique Sciences et Technologies de la santé et du social (ST2S)
- baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la personne (ASSP)
- baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)

Les objectifs de ce diplôme sont de :

- permettre à l'étudiant.e de préciser ou reformuler son projet professionnel
- approfondir les connaissances acquises
- acquérir des compétences complémentaires

Le MESRI a émis un cadrage assez souple du contenu de la formation. Il doit comprendre :

- pour 50% du temps de formation : un renforcement des acquis et des compétences
- pour 25% du temps : l'acquisition de compétences spécifiques

- pour les 25% restants : consacrer au développement du projet professionnel personnalisé
- un stage

Pour l'UPEC, le choix s'est porté sur un diplôme d'université : le DU tremplin « Métier du sanitaire, du social et du médico-social » avec :

- Le renforcement des acquis et des compétences pour 120h comptant pour 7 ECTS
- L'acquisition de compétences spécifiques avec 111h pour 4 ECTS
- Le développement du projet professionnel personnalisé avec 40h pour 9 ECTS
- un stage de 8 semaines

L'originalité de ce DU est qu'il sera partagé entre 2 sites : L'IUT Sénart-Fontainebleau et la faculté de médecine. 30 places ont été proposées pour chacun des 2 sites. L'IUT a obtenu 24 inscrits et la faculté, 30 inscrits. Chaque site dispensera ses enseignements propres mais des cours seront mutualisés.

Pour conclure, elle présente le programme composé de 9 UEs :

- Le renforcement des acquis et des compétences
 - Expression et communication
 - Outils numériques
 - Traitements des données médicales et sociales
 - Anglais
- L'acquisition de compétences spécifiques
 - Bases de biologie
 - Hygiène et premiers secours
 - Santé publique et économie de la santé
 - Psychologie
- Le développement du projet professionnel personnalisé
 - Projet professionnel personnalisé
 - Stage en milieu professionnel

Le doyen remercie Caroline Barau, Lounès Belghoum, Amilcar Bernardino et Nathalie Rayssac pour ce travail. Il ajoute que ce diplôme doit être un véritable tremplin pour les étudiant.e.s et doit leur permettre de rejoindre les études d'IFSI ou d'autres secteurs.

La demande de création du DU tremplin est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. PACES :

- Arrêté, calendrier universitaire, modalités générales d'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances 2019/20 – **Vote**
- Résultats du concours 2019
- Bilan AlterPACES

Rapporteur : [Jeanne Tran Van Nhieu](#)

Annexe 4 et 4 bis

Jeanne Tran Van Nhieu, responsable de la PACES, commencera par nous présenter les résultats du concours 2018-2019, ensuite elle effectuera un bilan du dispositif AlterPACES, nous présentera, pour finir, les différentes modifications effectuées sur l'arrêté PACES, les modalités de contrôle des connaissances et le calendrier universitaire.

Résultats concours :

Jeanne Tran Van Nhieu présente aux membres du conseil les résultats du concours PACES 2018-2019. Elle effectue une comparaison sur les années : 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Il y a une nette augmentation du nombre d'inscrit.e.s ainsi que du nombre de primant.e.s.

Il est constaté une baisse du nombre de baccalauréats scientifiques par rapport aux années précédentes qui reste malgré tout majoritaire. L'année 2018-2019, à la différence des autres années, a autant de mentions assez bien que de mentions bien (diapositive n°4).

Elle présente les résultats par filière :

- Par rapport à l'année dernière, le pourcentage de primant.e.s a diminué pour la médecine comparativement aux autres filières.
- Le nombre de doublant.e.s représente 76.5% du nombre total d'étudiant.e.s et pour chaque filière, le nombre de doublant.e.s ayant réussi le concours a augmenté par rapport à 2017-2018 (diapositive n°5).
- 26,1% des étudiant.e.s inscrit.e.s ont réussi le concours.

Elle informe que cette année, 233 étudiant.e.s ont abandonné dont 2 doublant.e.s classé.e.s respectivement 183 et 191^{ème} au premier semestre (diapositive n°5).

Elle présente les résultats pour la médecine.

Elle tient à préciser qu'il y a seulement deux fois deux ex aequo suite à la modification des coefficients. Les notes s'échelonnent entre 16.8 et 12.87 sur 20 avec :

- Une majorité de primant.e.s du rang 1 au rang 30
- Une majorité de doublant.e.s du rang 31 à 90
- De nouveau en tête, les primant.e.s du rang 91 à 120
- Une grande majorité de doublant.e.s du rang 121 à 150
- Une légère avance pour les primant.e.s du rang 151 à 182

Elle explique que les résultats obtenus au premier semestre définissent la réussite ou non au concours. L'évolution est minime même après le 2^{ème} concours (diapositive n°7).

Elle présente les chiffres des derniers classés admis dans les autres filières (diapositive n°8).

Elle informe les conseiller.ère.s que cette année, 2019-2020, le nombre de doublant.e.s est de 283 étudiant.e.s pour 943 primant.e.s :

- 95% ont un baccalauréat scientifique dont 87 % avec une mention
- 1 étudiant.e avec un baccalauréat économique et social sans mention
- 1 étudiant.e avec un baccalauréat professionnel sans mention
- 12 bacheliers antérieurs à 2017 dont 50% avec prépa PACES

Elle fait part à l'assemblée des résultats globaux des concours des étudiant.e.s sur le site de Torcy et Sénart. En résumé, le niveau est légèrement à la hausse pour le site de Torcy et légèrement plus faible pour le site de Sénart. Le nombre de doublant.e.s à Torcy était de 30% et à Sénart de 34.2% (diapositive n°10).

L'AlterPACES :

Elle poursuit sa présentation avec le bilan de l'AlterPACES (diapositive n°12 à 15).

L'AlterPACES, mise en place en 2018/2019 à l'UPEC, est un dispositif qui permet aux étudiant.e.s de L2 ou L3 de l'UPEC à condition qu'ils/elles n'aient bénéficié antérieurement que d'une inscription en PACES, d'avoir une deuxième chance de rejoindre les études médicales.

L'objectif est de recruter de bons profils qui ont une réelle vocation pour les professions médicales visées. Pour cela, elle rappelle que 4 unités d'enseignements complémentaires dont 3 en e-learning sont proposées et à valider sur 1 ou 2 ans.

Les places réservées à l'AlterPACES correspondent à 10 % des quatre numerus clausus (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ci-après MMOP). Les places non pourvues seront reversées dans le numerus clausus de la PACES adaptée.

Les 4 UE sont :

- 2 UE de socle commun de connaissances : sciences biologiques et sciences humaines
- 1 UE spécifique pour chacune des filières
- 1 UE projet professionnel : 3P encadrée par le SCUIO-BAIP

En terme de validation, le choix s'est porté sur des contrôles continus et des examens écrits.

Pour cette première édition, 33 demandes d'inscription à l'AlterPACES ont été déposées et 14 étudiant.e.s ont été sélectionné.e.s : 8 en L2 et 6 en L3.

Parmi les 14 étudiant.e.s, 9 avaient déjà effectué une PACES et ils/elles ont tou.te.s demandé la filière médecine.

Elle fait part à l'assemblée des types de licences des étudiant.e.s :

- 6 en licence de Chimie ou Chimie-Biologie
- 5 en licence Biologie ou Biologie Santé
- 3 licences non scientifiques :
 - International Business,
 - Sciences Politiques,
 - Administration et Echanges Internationaux

Finalement, 5 étudiant.e.s en L3 et 1 étudiant.e sur les 6 L2 ont validé toutes les UE (diapositive n°35).

En définitive, 2 étudiant.e.s en L3 ont réussi le concours (diapositive n°14)

Suite à l'année écoulée, elle propose d'ajouter dans les modalités de l'AlterPACES la phrase suivante : « Si vous êtes inscrit.e dès la L2, vous pouvez commencer à valider certains modules et ainsi répartir la charge de travail sur 2 années de licence. Dans ce cas, la réinscription n'est pas automatique. Vous devrez à nouveau soumettre votre dossier de candidature en début de L3 – l'acceptation de votre candidature dépendra de vos résultats au sein de votre licence d'origine et des résultats déjà obtenus lors de la 1ère année du dispositif AlterPACES, ainsi que votre motivation à poursuivre des études en filière de santé. »

L'arrêté PACES :

Les modifications apportées à l'arrêté PACES sont pour :

- article 1 : Il a été ajouté un paragraphe pour la « PACES adaptée ».
- le nombre d'institut de formation en masso-Kinésithérapie s'élève à 6 avec la création de l'institut de kinésithérapie de l'UPEC sous réserve d'agrément.
- article 23 a été modifié dans sa globalité suite à la mise en place de la PACES adaptée (diapositive n°19).
- article 27 : nouvellement créé concerne la communication d'informations relatives à l'année de PACES.

Quant à l'arrêté de la PACES adaptée, il reprend les spécificités de l'arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 20 février 2014 relatif à l'expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques.

L'organisation de la PACES adaptée se présente comme suit :

75 à 80% des places du numerus clausus seront attribués aux étudiant.e.s reçus sur épreuves écrites. Les 20 à 25% de places restantes seront réservées à des étudiant.e.s primant.e.s ayant

réussi des épreuves orales. Cela permettra de rattraper les étudiant.e.s qui peuvent réussir la PACES grâce à d'autres qualités (communication, empathie, argumentation...).

En complément des enseignements de la PACES classique, la PACES adaptée dispose d'un module supplémentaire : le 3P (diapositive n°23).

Elle fait part aux membres de 4 articles importants de l'arrêté de la PACES adaptée :

- Article 16 apporte des précisions sur la confirmation des vœux et le renoncement aux épreuves orales ainsi qu'aux filières.
- Article 17 apporte des précisions sur les modalités de convocation aux épreuves orales.
- Article 18 apporte des précisions sur le déroulement de l'audition des étudiant.e.s et les modalités de classement.
- Article 27 apporte des précisions sur la réorientation et la possibilité d'utiliser leur seconde chance en candidatant à l'alterPACES.

Les arrêtés de la PACES et de la PACES adaptée sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les modalités des contrôles de connaissances et calendrier universitaire 2019-2020

Pour conclure sa présentation, elle annonce qu'il est proposé en option aux étudiant.e.s PACES classique le module optionnel 3 P : Préparation au Projet Professionnel.

Pour la PACES adaptée, 2 modules ont été intégrés : le module 3 P « Préparation au Projet Professionnel » et le module de préparation aux examens oraux d'admission.

De manière générale pour les PACES classique et adaptée, une diminution des heures d'enseignements a été appliquée.

Les modalités générales d'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances pour l'année 2019-2020 de la PACES et de la PACES adaptée, sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. Recherche : Appel d'offre « Maturation » jeunes chercheurs – Information

Rapporteur : Jorge Boczkowski

Annexe 5

Jorge Boczkowski, directeur de l'IMRB, présente à l'assemblée l'appel d'offre « maturation » jeunes chercheurs.

Il explique que cet appel d'offre est lancé par la faculté et l'IMRB. Il s'agit d'une volonté forte de l'exécutif de l'UFR de porter un projet ambitieux dans le domaine de la recherche afin d'attirer ou faire émerger de nouveaux « leaders » sur le site.

Suite aux résultats de l'évaluation de l'HCERES et de l'Inserm, plusieurs axes de travail ont été identifiés notamment celui du « développement du tissu social de la recherche ». Des emplois vont être créés sur les ressources propres, informe-t-il.

La création de ces emplois est une manière, pour la faculté, d'apporter son soutien à des chercheurs d'excellence en vue d'un recrutement par les commissions Inserm.

L'objectif principal de cet appel d'offre est de soutenir des jeunes chercheurs du site ou qui voudraient rejoindre l'IMRB se présentant en situation de précarité.

Pour cela, des sous-objectifs ont été définis et l'appel d'offre pourra permettre :

- De fournir un support financier pour l'emploi et le projet scientifique
- Aux jeunes chercheurs la possibilité d'enseigner
- De développer les thématiques en adéquation avec les axes majeurs de recherche sur le site et axe transversal comme les approches mécanistiques en biologie cellulaire et moléculaire ainsi que des approches épidémiologiques.

La sélection des candidats se fera en deux temps :

- Une pré-sélection sur dossier
- Une présentation orale

La présentation orale se fera devant un comité composé des membres de la commission OSER ainsi que de chercheurs internes et externes à l'UFR.

Plusieurs critères, qu'il énumère, seront examinés lors cet oral (diapositive n°2).

Pour finir, il présente le calendrier de cet appel d'offre. Il sera lancé le 27 septembre auprès des chefs d'équipes et chefs de groupe. La pré-sélection des dossiers aura lieu le 4 novembre et les oraux, le 22 novembre.

Le Doyen tient à préciser il s'agit d'un appel d'offres émanant de la faculté de médecine exclusivement.

Françoise Botterel demande quelle est la place des équipes d'accueil universitaire dans cet appel d'offres. Le doyen et Jorge Boczkowski répondent qu'effectivement, l'appel doit inclure les EA.

VII. Tutorat Paris 12 : Bilan et projets – Information

Rapporteur : [Axelle Andrianalivony](#)

Annexe 6

Axelle Andrianalivony, vice-présidente, présente à l'assemblée toutes les actions qui ont été menées par le tutorat pour l'année universitaire 2018-2019 :

- Des Concours Blancs hebdomadaires
- Des ED tous les jours et sur toutes les antennes
- Une pré-rentrée au semestre 1 et 2
- Des retranscrits et des photocopiés
- Des QCMs en ligne

Un compte Instagram a été créé afin de publier tous les QCMs et toutes les informations sur l'association.

Le tutorat intervient également dans le cadre de l'AlterPACES en proposant des :

- cours
- questions d'auto-évaluation
- vidéos pour aider à la compréhension du cours

Le tout est accessible en ligne pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à AlterPaces

Le tutorat a mis en place des actions d'orientation appelées « OREO ».

Dans ce cadre, l'association :

- organise des rendez-vous hebdomadaires sur toutes les antennes, est présente sur les différents salons avec les tutorats d'Ile-de-France.
- dispense des cours dans le cadre de la prépa PACES au Lycée Louise Michel de Champigny-sur-Marne.

- proposera prochainement des guides du tutorat et d'orientation ainsi que des stages d'orientation.

Elle présente le bilan financier de l'association et explique que le budget est positif (diapositive n°6).

Elle informe l'assemblée que 2 nouveaux pôles vont être créés : le pôle « bien-être » et le pôle « réforme » (diapositive n°7).

Pour le pôle bien-être plusieurs actions ont déjà été identifiées :

- Tut' défoule
- Tuto Parent
- Goûter du CBG
- Masse ton PACES
- Yoga et séances de naturopathie
- Images Instagram tous les jours

Pour le pôle « réforme » l'intérêt est de réfléchir à une adaptation des tutorats à la R1C et de prendre contact avec les autres filières de l'UPEC.

Pour conclure, elle présente les projets de l'association pour l'année à venir :

- Leur présence dans la nouvelle antenne Melun : ED, distribution, RDV OREO, Tut' défoule...
- Les retranscrits de l'année dernière seront mis sous forme de photocopiés
- Proposition de photocopiés d'images
- L'association souhaite obtenir davantage de retranscrits et de concours Blancs revus par les professeurs car cela confère une légitimité auprès des étudiant.e.s.

Le doyen félicite le tutorat pour leur investissement et leur présence sur les différentes antennes PACES.

VIII. Campagne d'emploi : BIATSS et enseignants – Vote

Rapporteur : Sophie Dupuis

Annexe 7

Sophie Dupuis, responsable administrative, explique que la faculté doit faire part chaque année à l'université de ses besoins en terme d'emplois enseignants-chercheurs et Biatss.

Elle annonce que 14 demandes ont été formulées dont 3 pour l'IMRB et 11 pour la faculté. Ces demandes comportent aussi bien des créations de postes que des ouvertures de concours.

Elle présente les demandes de postes par ouvertures de concours des personnels administratifs (diapositives 2) :

corps	Intitulé du poste	Affectation
ATRF	Agent de laverie	IMRB
IGE	Ingénieur d'Etudes Gestion Administrative	Dpt Paramédical/Services administratifs
ASI	Assistant Ingénieur Zootechnie	IMRB

TECH	Technicien métiers du son et de l'image	Cellule TICE
ATRF	Gestionnaire scolarité	Scolarité
ASI	Assistant ingénieur Gestion administrative	Scolarité/services administratifs
TECH	Technicien Gestion administrative	Scolarité/services administratifs
ATRF	Adjoint Gestion administrative	Scolarité/services administratifs

Elle présente les 6 demandes de créations :

corps	Intitulé du poste	Affectation
IGE	Ingénieur en Techniques Biologiques	IMRB – Eq. 18
IGE	Ingénieur Biomédical	Département INESS
ATRF	Gestionnaire scolarité	Département Paramédical
TECH	Gestionnaire scolarité FC	DUFMC
IGE	Ingénieur pédagogique	DUFMC
TECH	2 Techniciens Gestion administrative	Scolarité

Dans l'éventualité de la création de l'institut de formation en masso-kinésithérapie, 6 demandes de postes ont été formulée :

corps	Intitulé du poste
IGE	Formateur Direction adjoint « Pédagogie »
IGE	Formateur Direction adjoint « Projet scientifique »
TECH	Gestion administrative et logistique
TECH	Gestion pédagogique
TECH	Documentaliste 50%
ATRF	Opérateur logistique 50%

Les demandes de postes enseignants classées par ordre de priorité sont (diapositive n°5) :

Type de demande	Corps	Intitulé
Création Licence Santé	5 MCF - PR	A définir dans le cadre de la mise en place de la Licence
Création CNU Sciences Infirmières	2 MCF	Universitarisation des formations paramédicales
Création sur Ressources propres	PRAG Contractuel	Anglais médical

Les demandes de postes de chercheurs classées par ordre de priorité sont (diapositive n°6) :

corps	Intitulé du poste	Affectation
Renouvellement (support vacant HU)	Chercheur contractuel 1 an	IMRB – Eq. Gaulard
Renouvellement (support vacant HU)	Chercheur contractuel 1 an	IMRB – Eq. Cohen
Création (support vacant HU)	Chercheur contractuel 2 ans	IMRB – Eq. Fanen
Création sur Ressources propres	Chercheur contractuel 3 ans	CEPIA
Création sur Ressources propres	Chercheur contractuel 2 à 3 ans	IMRB – Eq. Bachoud-Levy
Création sur Ressources propres	Chercheur contractuel 2 à 3 ans	Appel d'offres Soutien à la Recherche

Les propositions et classements proposés sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX. Révision des effectifs : hospitalo-universitaires 2020 – Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Annexe 8

L'UFR doit recenser les emplois vacants ou susceptibles de l'être au 1^{er} septembre 2020 et les affecter aux disciplines universitaires en fonction des projets.

Le doyen rappelle les différentes étapes de la révision des effectifs hospitalo-universitaires :

1- Conseil de décembre 2018 : présentation de la prospective

- 2- GPHU : audition des candidats
- 3- Conseil restreint : vote sur les candidats
- 4- Instances de l'hôpital et réunions des ministères de tutelle (CEL, CMEL et conférence hospitalo-universitaire) : vote sur les candidats

Aujourd'hui, il s'agit de la dernière étape, celle du vote des disciplines. Le classement sera par la suite envoyé aux ministères.

Attribution des emplois vacants PU-PH 2020

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de PUPH sont (diapositive n°5) :

- 1- Anatomie et cytologie pathologiques
- 2- Anesthésiologie réanimation et médecine péri opératoire
- 3- Bactériologie virologie
- 4- Médecine intensive réanimation
- 5- Biochimie et biologie moléculaire
- 6- Gastroentérologie : hépatologie option hépatologie
- 7- Histologie embryologie et cytogénétique
- 8- Pharmacologie clinique

Attribution des emplois vacants MCU-PH 2020

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de MCU-PH sont (diapositive n°6) :

- 1- Gastroentérologie : hépatologie option hépatologie
- 2- Radiologie et imagerie médicale
- 3- Hématologie : transfusion option hématologie

Attribution des emplois vacants PHU 2020

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de PHU sont (diapositive n°6) :

- 1- Cancérologie : radiothérapie option oncologie
- 2- Epidémiologie : économie de la santé et prévention

Les classements sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Doyen de la Faculté de Médecine

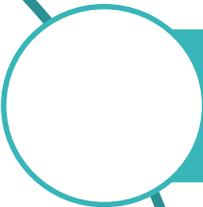


Pierre Wolkenstein

DÉSIGNATION DES CHARGÉS DE MISSION - 3

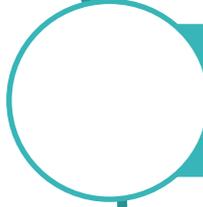
Pr Pierre WOLKENSTEIN
Doyen

Chargés de mission



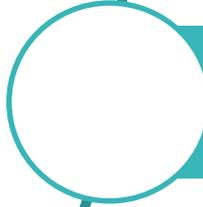
Pascale FANEN

· Directrice de l'Ecole Doctorale Sciences de la Vie et de la Santé



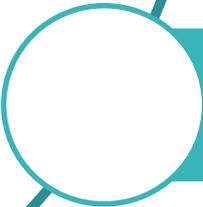
Sophie HUE

· Directrice du Département des Masters



Pascal ANDUJAR et Barbara HERSANT

· Formation toute la vie



Sophie LANONE

· Responsable de l'axe Santé Société Environnement pour la Faculté auprès de l'UPEC



**FACULTÉ
DE MÉDECINE**

Comité pédagogique

Pr Orianne WAGNER-BALLON

Vice-Doyenne chargée des Affaires pédagogiques

COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF PÉDAGOGIQUE

- Pr Vincent AUDARD
- Pr Françoise BOTTEREL
- Pr Sébastien GALLIEN
- Pr Oriane WAGNER BALLON

MISSIONS DE L'EXÉCUTIF PÉDAGOGIQUE

- Coordonne les différentes **Commissions pédagogiques** de l'UFR
- Est responsable des auditions du **GPHU pédagogique**
- Définit les points pédagogiques du **Conseil de Gestion**
- Définit le programme du « **Comité Pédagogique** » trimestriel
- Assure la diffusion des décisions/orientations prises par l'exécutif pédagogique aux différentes Commissions pédagogiques de l'UFR
- Assure la diffusion du travail des différentes Commissions lors des « **Amphis pédagogiques** » trimestriels

DU Tremplin

Métiers du sanitaire, du social et du médico-social

Amilcar Bernardino / Caroline Barau
Lounès Belghoum / Nathalie Rayssac

Contexte

Historique du diplôme

- **Suppression du concours infirmier → Parcoursup**
- **Regroupement UPEC :**
 - 10 IFSI partenaires → 8000 dossiers de candidature pour 900 places
- **Création à la demande du MESRI**
- **Passage par la CAES**
- **Public :** bac technologique ST2S, bacs professionnels ASSP et SAPAT
- **Objectif :**
 - Préciser ou reformuler son projet professionnel
 - Acquérir des compétences complémentaires nécessaires à la poursuite d'études

Structure du diplôme demandé par le MESRI

Cadre souple, adaptable par chaque université

- 1. Renforcement des acquis et des compétences fondamentales** (50% du temps de formation)
- 2. Acquisition de compétences spécifiques** (25% du temps de formation)
- 3. Développement du projet professionnel personnalisé** (25% du temps de formation)
- 4. Stage**

Structure du diplôme UPEC

DU Tremplin Métiers du sanitaire, du social et du médico-social

1. **Renforcement des acquis et des compétences fondamentales** : 120h, 7 ECTS
2. **Acquisition de compétences spécifiques** : 111h, 4 ECTS
3. **Développement du projet professionnel personnalisé** : 40h, 9 ECTS + 8 semaines de stage

UPEC :

- **IUT de Sénart** : 30 places / 24 inscrits
- **Faculté de Médecine** : 30 places / 30 inscrits
- **Cours dupliqués sur les deux sites mais aussi mutualisés**

Programme proposé

Renforcement des acquis et des compétences fondamentales

- **UE expression et communication :**
 - Certification Voltaire en ligne avec accompagnement présentiel
 - Atelier de recherche documentaire en présentiel
 - Atelier d'expression écrite en présentiel
- **40h (2 ECTS) :** 20h en présentiel, 20h en distanciel
- **MCC :** contrôle continu écrit

Renforcement des acquis et des compétences fondamentales

- **UE Outils numériques :**
 - Outils informatiques : word, powerpoint (EPREL)
 - Certification PIX en ligne avec accompagnement présentiel
- **40 h (2 ECTS) :** 20h en présentiel, 20h en distanciel
- **MCC :** contrôle continu écrit
- **UE Traitement des données médicales et sociales :**
 - Réalisation de tableaux de bord et graphiques (Excel, EPREL)
 - Outils statistiques
- **40h (2 ECTS) :** 20h en présentiel, 20h en distanciel

Renforcement des acquis et des compétences fondamentales

- **UE Anglais :**
 - Préparation au TOEIC
- **40 h (2 ECTS) :** 6h en présentiel et 34h en distanciel
- **MCC :** contrôle continu écrit

Acquisition de compétences spécifiques

- **UE Bases de biologie :**
 - La cellule et les tissus
 - Fonction digestive
 - Sang et fonction cardiaque
 - Fonction respiratoire
 - Fonction rénale
 - ED vocabulaire médical
- **20h (1 ECTS) en présentiel**, mutualisé Créteil/Sénart
- **MCC** : contrôle continu écrit

Acquisition de compétences spécifiques

- **UE Hygiène et premiers secours :**
 - Hygiène :
 - Les microorganismes et les infections
 - La résistance aux anti-infectieux
 - Transmission des microorganismes et moyens de prévention
 - ED Hygiène des mains
 - Formation aux gestes et soins d'urgence
- **16h (1 ECTS) :** 10h (Hygiène) et 6h (FGSU) en présentiel et distanciel, mutualisé Créteil/Sénart

Acquisition de compétences spécifiques

- **UE Santé publique et économie de la santé :**
 - Santé publique, politiques de santé, économie de la santé
 - Enseignement présent en 1^{ère} année d'IFSI
- **45h (1 ECTS) en présentiel**
- **MCC :** examen écrit final par QCM

- **UE Psychologie :** Enseignement présent en 1^{ère} année d'IFSI
- **30h (1 ECS) :** 10h en présentiel et 20h en distanciel
- **MCC :** contrôle continu écrit

Développement du projet professionnel personnalisé

- **UE projet professionnel personnalisé :**
 - Bilan scolaire avec l'équipe du SCUIO
 - Bilan d'aspirations avec l'équipe du SCUIO
 - Stages en milieu professionnel de 8 semaines
- **MCC :** bilan de stage oral et écrit

www.u-pec.fr

Première Année Commune aux Etudes de Santé

Sujets à l'ordre du jour

- Résultats concours 2018-2019
- Bilan AlterPACES
- Arrêtés PACES et MCC
- MCC + calendrier PACES

Résultats du concours 2018-2019

Concours 2019 / 2018 & 2017

		2018-2019	2017-2018	2016-2017
Étudiants inscrits		1194	1120	1122
Primants		943 (79%)	811 (72,4%)	772 (68,8%)
Bac S		91,7%	92,8%	92,6%
Autres Bac		2% ES / 0,2% L / 1,8% Techno / 0,6% Pro / 3,6% Equiv Etr		
Mention au Bac	TB	15,7%	19,7%	18,3%
	B	25%	27,5%	28,1%
	AB	25,3%	24,5%	26,3%
	Total	66%	71,7%	72,7%

Résultats globaux par filière

	Médecin e (n=1012)	Odontologie (n=425)	Pharmaci e (n=708)	Maïeutique (n=270)	Kiné (n=656)	TOTAL (n= 1194)
Primants 2019	73/943 7,74%	7/130 5,4%	18/130 13,8%	3/130 2,3%	19/130 14,6%	119/943 12,6%
2018/2017	11,4/9,6%	1,5/1,6%	4,1/2,3%	2,3/0,06%	0/2,7%	11,6/11,4%
Doublants 2019	103/198 52%	9/198 7%	38/198 19,2%	7/198 7,4%	35/198 17,7%	192/251 76,5%
2018/2017	38,9/34,9%	6,25/5,2%	17,6/17,3%	6,25/3,6%	14,3/6,7%	63,7/56,5%
Total 2019	15,4%	4,9%	18,11%	3%	16,4%	26,1%
2018/2017	20/18,3%	4/3,1%	9/8,2%	3,9/3,4%	15,3/8%	27,7/27,7%

NB : 1245 inscrits rentrée- 1194 concours S1
1012 étudiants au concours S2

233 abandons dont 2 redoublants classés
183 et 191 !

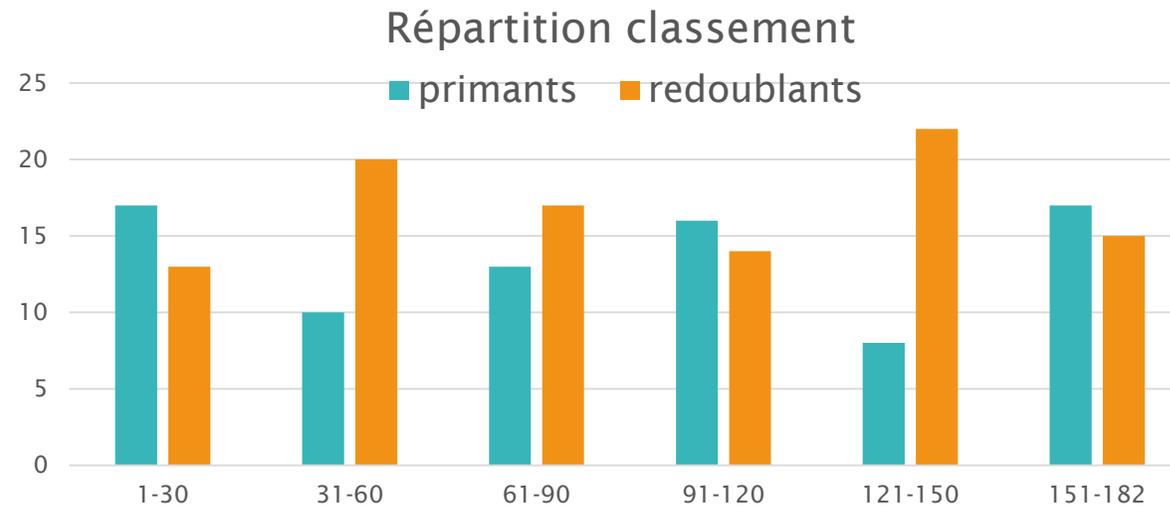
Résultats pour la médecine

Primants

Tous bac S ou Eq. étranger
94,5% avec mention

Doublants

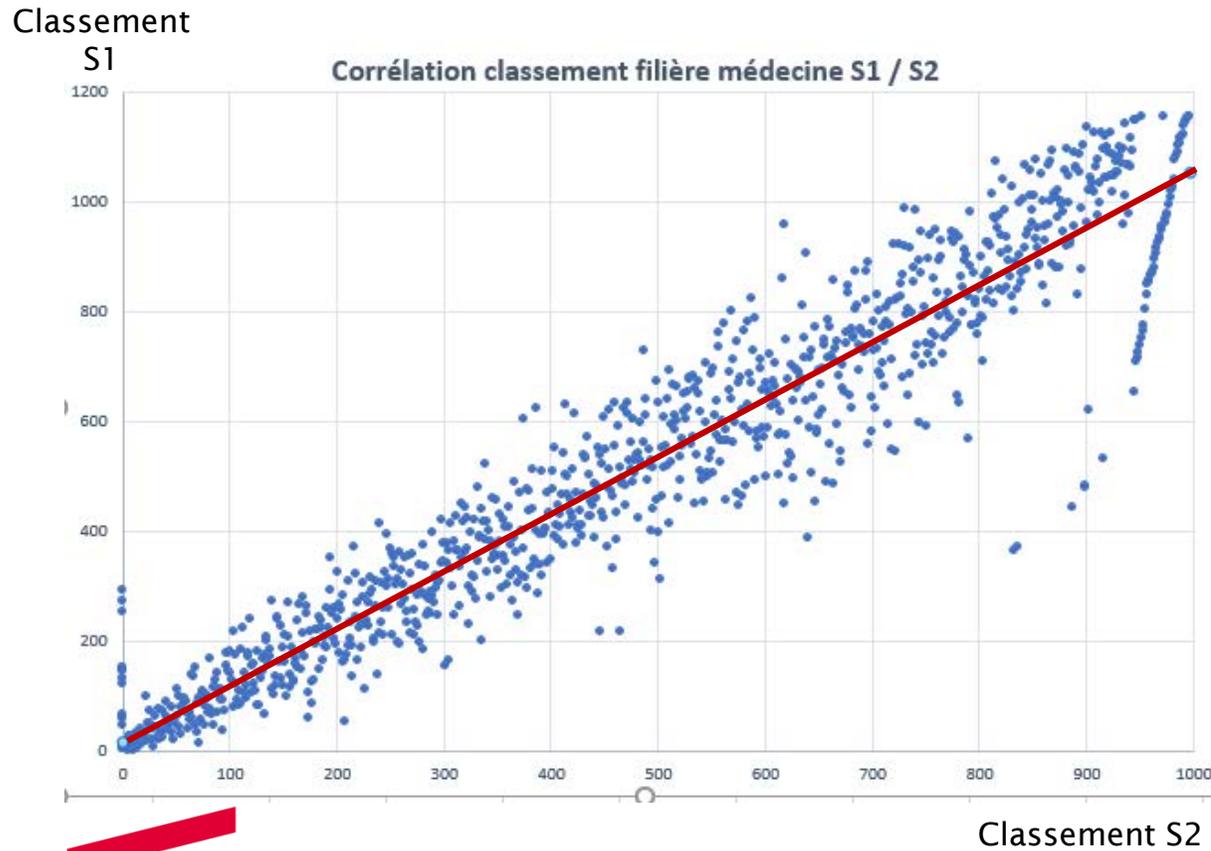
Tous bac S ou Eq. étranger
75% avec mention



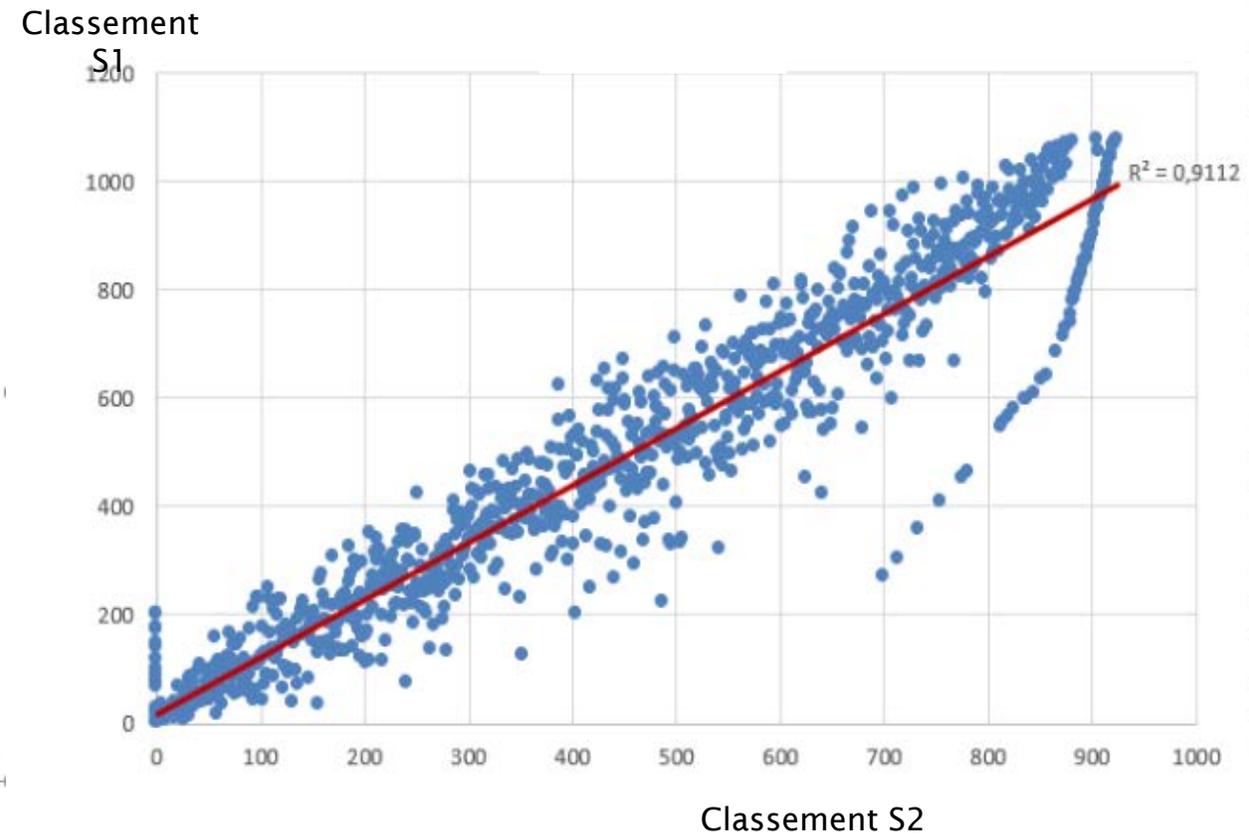
Note du 1^{er} : 16,8 à 12,87 (versus 17,07 à 13,28 en 2018 et 17,526 à 13,52 en 2017)
2x 2 étudiants avec 2 notes identiques

Corrélation classement S1 et S2

2018-2019



2017-20189



Dernier classé admis dans une des autres filières

	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	Kiné	Ergo
Classement médecine S2	210	384	396	441	387
Note S2 en filière	12,47	10,815	10,547	10,089	10,457
Classement en filière	16	207	91	257	16

Redoublants 2019-2020

- 283 sur 943 primants (30%)
 - versus 251/891 en 2018-2019, 28%
- Type de Bac
 - S = 95 % dont 87% avec mention
 - ES = 1 étudiante sans mention
 - Pro (Accueil - relation clients et usagers) = 1 étudiante sans mention
 - Bac \leq 2017 = 12 étudiant.e.s dont 50% avec prépa PACES dont 1 ES et 1 L

Résultats globaux par filière sur sites Torcy et Sénart

	Médecin e (n=1012)	Odontologie (n=425)	Pharmaci e (n=708)	Maïeutique (n=270)	Kiné (n=656)	TOTAL (n= 1194)
Chiffres primants	73/943 7,74%	7/130 5,4%	18/130 13,8%	3/130 2,3%	19/130 14,6%	119/943 12,6%
Torcy	7	1	3	0	3 + 1 ergo	15/110 13,6%
Sénart	7	1	3	0	2	13/114 11,4%

Redoublants : **Torcy = 30%** **Sénart = 34,2%**

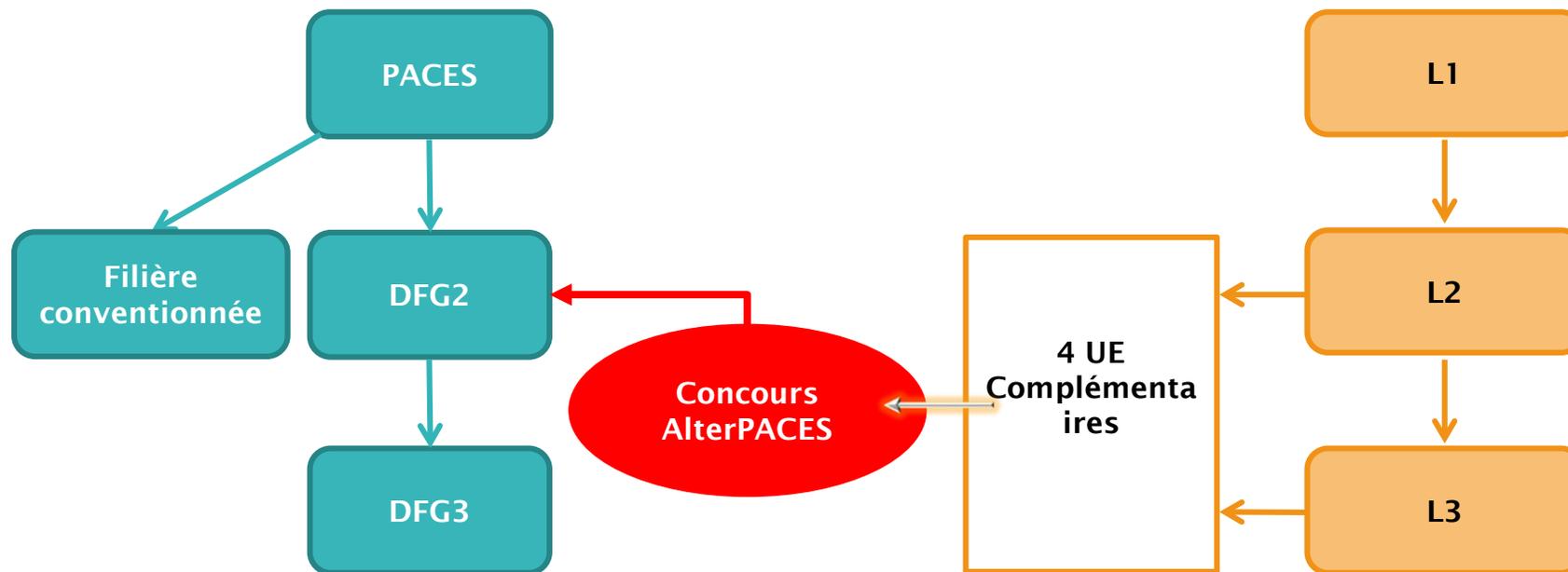
Bilan AlterPACES 2018-2019

Dispositif AlterPACES-UPEC

PACES

AlterPACES

Licence



Ouverture rentrée 2018

Modalités

Inscription aux UE complémentaires après acceptation du dossier (lettre de motivation)

4 UE complémentaires dont 3 en format e-learning à valider sur 1 ou 2 ans

2 UE de socle commun de connaissances (sciences biologiques et sciences humaines)

1 UE spécifique pour chacune des filières

1 UE Projet professionnel personnel (UE 3P) encadrée par le SCUIO (projet professionnel de l'étudiant dans le domaine de la santé, en lien avec la licence en cours + stage et rapport).

Modalités de validation : CC + examen écrit (2 sessions par an) - Equivalences

Candidature au concours AlterPACES : 1/an (jury d'admissibilité ~début mai - jury oral d'admission ~ fin mai

Reversion places non pourvues dans NC PACES (adaptée en 2020)

Bilan année 2018-2019

33 demandes déposées

14 étudiants sélectionnés

- 9 ayant déjà fait 1 PACES
- Filière Médecine : 14/14
- 8 en L2 et 6 en L3
- Licence en cours
 - 6 en Licence Chimie ou Chimie-Biologie
 - 5 en Licence Biologie ou Biologie Santé
 - 3 Licences non scientifiques : International Business, Sciences Politiques, Administration et Echanges Internationaux

Validation des 4 UE compl: 5/7 L3 et 1/6 L2 ([détails](#))

5 étudiants admissibles (L3, 4 avec 1 PACES) – 1 abandon

2 reçus au concours d'admission : L3 FSEG et AEI

Rajout dans modalités du Dispositif AlterPACES

Le dispositif AlterPACES peut se faire sur 1 ou 2 ans. L'acceptation au dispositif doit être renouvelée si celui-ci se fait sur 2 ans car la réinscription n'est pas automatique. **L'acceptation dépendra des résultats obtenus au sein de la licence d'origine et lors de la 1^{ère} année du dispositif AlterPACES.**

Arrêtés fixant les modalités d'organisation de PACES 2019-2020

Modifications par rapport à 2018-2019

validées en CFVU le 23/09/2019 sous réserve du CG

ARTICLE 1 :

Durant l'année 2019-2020, il sera organisé deux PACES :

- L'une dite « PACES » régie par l'arrêté du 28 octobre 2009 à laquelle seront inscrits les étudiants ayant le statut de redoublants ou de triplants et tous les autres étudiants ayant bénéficié antérieurement du dispositif de réorientation et qui auront validé 60 ECTS.
- L'autre dite « **PACES adaptée** » régie par l'arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 20 février 2014 à laquelle seront inscrits les étudiants s'inscrivant pour la première fois en Première année Commune aux Etudes de Santé à la rentrée universitaire 2019-20.

Les candidats inscrits à l'UPEC pourront être admis :

en seconde année des études de médecine dans cette même faculté,
en seconde année des études d'odontologie à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Montrouge ou à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Paris,
en seconde année des études de pharmacie à la la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry,
à l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine (Paris 12^{ème}),
à l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC (IFE),
à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'UPEC (sous réserve d'agrément)
à l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice (ENKRE),
à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière,
à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie CEERRF,
à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Ecole d'Assas,
à l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF

VII – REORIENTATIONS - REDOUBLEMENTS

ARTICLE 23 :

Les étudiants non admis à l'issue du deuxième semestre de la première année commune aux études de santé ne peuvent pas prétendre à une nouvelle inscription dans une année permettant l'accès en 2^{ème} année d'études de santé de Médecine, Maïeutiques, Odontologie, Pharmacie (MMOP).

Les étudiants reçus-collés, c'est-à-dire ayant plus de 10/20 mais non classés en rang utile pour prétendre à la filière de leur choix, peuvent bénéficier d'une passerelle pour intégrer la deuxième année de licence de sciences ou d'économie-gestion, voire en troisième année de licence de sciences à l'UPEC. Il est de la responsabilité de l'étudiant de se tenir informé des journées d'information/ orientation et des annonces diffusées via la plateforme Cristolink.

VIII – COMMUNICATION

ARTICLE 27 :

Toutes les informations relatives à l'année de la PACES à la faculté de médecine de Créteil sont disponibles sur la plateforme Cristolink. L'étudiant doit les consulter régulièrement. Il est informé qu'aucune contestation sur la non connaissance d'une information importante ne sera recevable.

La messagerie institutionnelle prenom.nom@etu.u-pec.fr est active dès l'inscription administrative de l'étudiant. Pour accéder aux services numériques de l'UPEC et sécuriser son compte, il doit activer son compte (informations disponibles sur le site de l'UPEC).

Chaque étudiant déclare avoir pris connaissance des conditions générales mises en place sur la plateforme numérique Cristolink par la Faculté de médecine de l'UPEC :

L'étudiant atteste avoir été informé que toute communication relative à sa scolarité lui sera notifiée exclusivement par mail institutionnel sur sa boîte @etu.u-pec.fr (aucune contestation sur la non connaissance d'une information importante ne sera recevable).

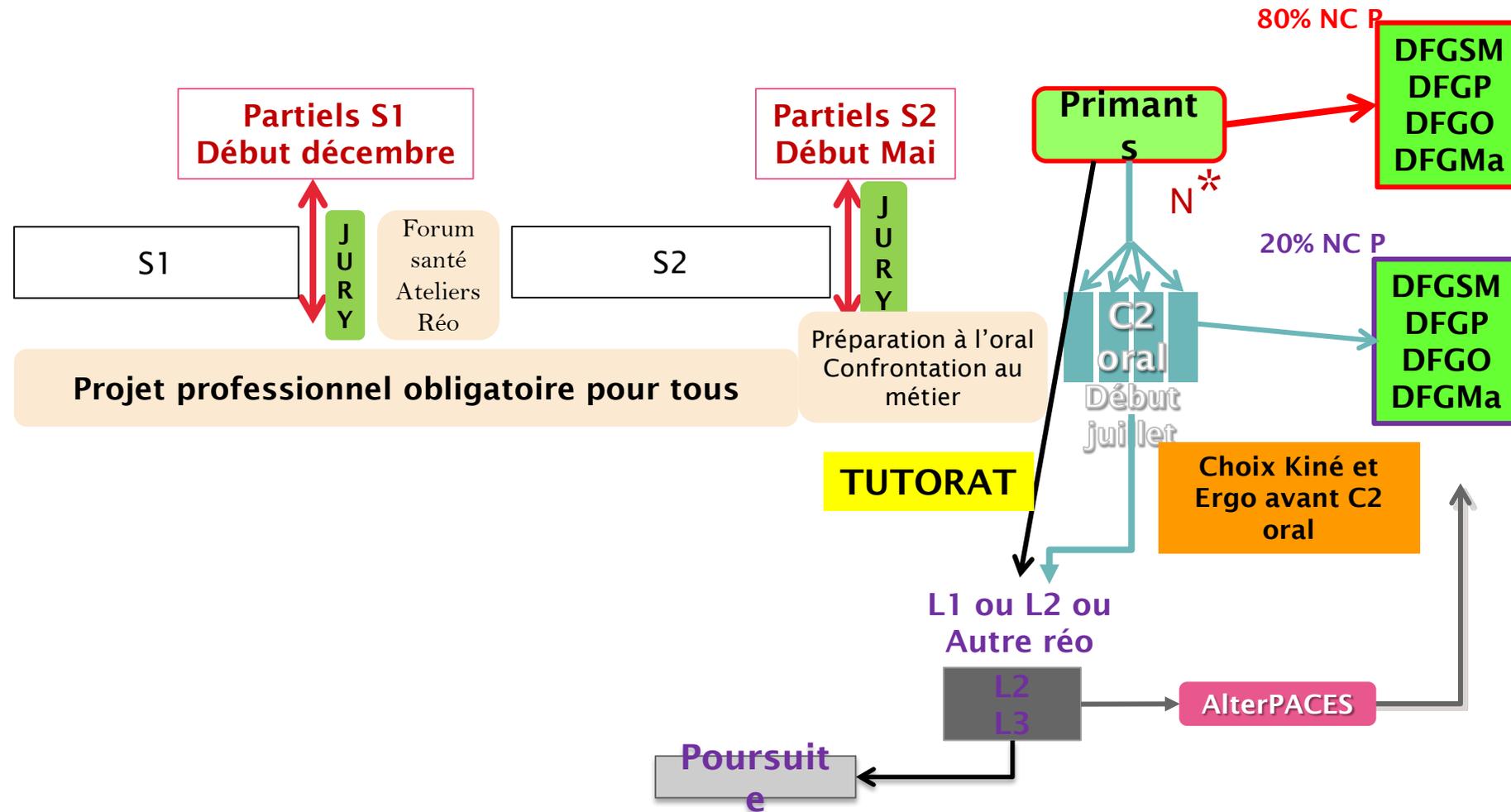
L'étudiant s'engage à:

- lire régulièrement ses mails sur sa boîte @etu.u-pec.fr. S'il redirige ses messages de sa boîte @etu.u-pec.fr vers sa messagerie personnelle, il en assume l'entière responsabilité,
- ne pas diffuser ses identifiants UPEC. Ils sont strictement personnels et confidentiels conformément à la charte informatique de l'UPEC.
- consulter régulièrement les informations disponibles sur la plateforme Cristolink

Spécificités PACES adaptée

Régie par l'arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 20 février 2014 relatif à l'expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques

Organisation 2019-2020



Organisation des enseignements

-10% UE TC

Unités d'Enseignement	Semestre	Volumes horaires CM/TD	ECTS
UE 1	1	73 heures	10
UE 2	1	54 heures	10
UE 3 (1 ^{ère} partie)	1	32 heures	6
UE 4	1	26 heures	4
Module 3P (1 ^{ère} partie)	1	20 heures	–
UE 3 (2 ^{ème} partie)	2	21 heures	4
UE 5	2	30 heures	4
UE 6	2	27 heures	4
UE 7	2	50 heures	8
Module 3P (2 ^{ème} partie)	2	14 heures	–
Module de préparation aux examens oraux d'admission	2	2 heures	–

Le module 3P est validé sur la base des réponses des étudiants aux questions d'auto-évaluation en ligne sur la plateforme Cristolink. Sa validation est obligatoire pour valider les notes du 1^{er} et du 2^{ème} semestre.

ARTICLE 16

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à un seuil défini par le jury peuvent être admis sans avoir à se présenter aux épreuves orales. Toutefois, le **pourcentage de ces admis ne peut excéder 80 % des places offertes**.

Les places restantes sont attribuées à l'issue d'un second groupe d'épreuves orales.

Les candidats admis à l'issue du premier groupe des épreuves écrites doivent, au plus tard 8 jours avant le début des épreuves orales d'admission, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la filière définitivement choisie. Ce choix fait l'objet d'une inscription par voie électronique sur le campus numérique de l'UPEC (E-Campus), sous peine de perdre le bénéfice de cette admission. Cet accord vaut renoncement, le cas échéant, à se présenter aux épreuves orales d'admission.

...

Ainsi, pour participer à l'audition, un étudiant, éventuellement admis dans une ou plusieurs filières qui ne lui conviendrait pas, doit notifier le renoncement à cette ou ces filière(s) dans les délais impartis. Il est important de noter que le renoncement à la ou les filière(s) est irréversible.

ARTICLE 17

Le nombre de candidats convoqués pour l'audition sera égal à 2 à 3 fois le nombre de places restantes dans les filières de santé à l'issue du choix organisé après les résultats des épreuves écrites. La convocation des étudiants pour l'audition sera faite sur la base d'un **nouveau calcul du classement général** correspondant à la moyenne des notes des UE du tronc commun (UE1 à 7) + UE spécifiques Santé 1 et Santé 2 en utilisant les ECTS comme facteurs de pondération des différentes UEs ([voir le tableau de l'article 3](#)).

La liste des étudiants convoqués à se présenter aux épreuves orales sera affichée et disponible sur la plateforme de la Faculté de médecine Cristolink.

Ils devront **répondre dans un délai de 5 jours ouvrables** et au maximum 8 jours avant le début des épreuves orales. **En l'absence de réponse ou en cas de réponse hors délai, l'étudiant dans cette situation sera considéré comme ayant renoncé à passer les épreuves orales** et ne sera pas convoqué à l'audition. Il n'y aura pas possibilité de remplacement par un étudiant non appelé.

Une préparation aux épreuves orales sera organisée pour tous les étudiants convoqués

ARTICLE 18

Le second groupe d'épreuves orales ne peut commencer qu'au terme d'un délai de quinze jours après la publication de la liste des étudiants admis en deuxième année des études de santé à l'issue du premier groupe d'épreuves écrites.

Les épreuves orales d'admission sont constituées d'entretiens successifs avec des membres du jury et, le cas échéant, des examinateurs adjoints mentionnés au II de l'article 4-3 du décret du 20 février 2014 susvisé, et portent sur différents aspects de la candidature de l'étudiant. Ces épreuves doivent permettre de valider des compétences différentes de celles validées par les épreuves écrites. Tous les candidats sont auditionnés par les mêmes groupes de membres du jury et, le cas échéant, d'examineurs adjoints.

L'audition d'un étudiant comportera des entretiens successifs, au nombre de deux ou trois en fonction de la décision du jury. La durée totale de chaque audition est fixée par le jury. Cette durée ne peut être inférieure à vingt minutes et doit être la même pour tous les candidats.

L'un de ces entretiens correspondra à la **présentation du projet professionnel**. Il permettra de valoriser le projet personnel. La qualité des contenus du module 3P pourra être prise en compte par le jury. Au cours de cet entretien, les étudiants pourront faire l'objet de questions concernant les thèmes et axes traités dans le cadre du PPP.

L'audition comportera un ou deux autre(s) entretien(s) dont la nature sera choisie par le jury et communiquée aux étudiants lors de la préparation aux épreuves orales. Cet(s) entretien(s) permettra(ont) d'évaluer les **aptitudes de communication, de réflexion, d'analyse et de raisonnement des étudiants**.

A l'issue des épreuves orales, le jury établit un classement définitif des candidats admis.

ARTICLE 18 - suite

Modalités de calculs des notes à l'issue des épreuves orales donnant lieu au reclassement définitif :

Le reclassement final des étudiants admissibles résultera de **la somme de la note moyenne recalculée des épreuves écrites et de la note moyenne des épreuves orales** :

- la note moyenne recalculée des épreuves écrites correspond, comme défini précédemment, à la moyenne des notes des UE du tronc commun (UE1 à 7) + UE spécifiques Santé 1 et Santé 2 en utilisant les ECTS comme facteurs de pondération des différentes UEs. Elle sera rapportée sur 20
- la note moyenne des épreuves orales correspond à la somme des notes aux différents entretiens qui auront le même poids, rapportée sur 20.

En cas d'ex-aequo, la priorité est donnée à l'étudiant ayant la meilleure note à l'audition, et au besoin, à l'entretien de présentation du projet professionnel.

A l'issue de ce reclassement, en vue de l'attribution des places restantes dans chacune des filières de santé, et à l'issue d'un délai de réflexion de 3 jours, les candidats devront se présenter à une date donnée dans un amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Créteil pour effectuer leur choix de filière par ordre de rang de classement.

VII – REORIENTATIONS - REDOUBLEMENTS

ARTICLE 27 :

Les candidats non admis à l'issue du deuxième semestre de la première année commune aux études de santé adaptée :

ne sont pas autorisés à postuler en 1^{ère} année de formation permettant un accès direct après validation de 60 ECTS à la 2^{ème} année d'études de médecine, d'odontologie, de pharmacie, ou de maïeutique, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine.

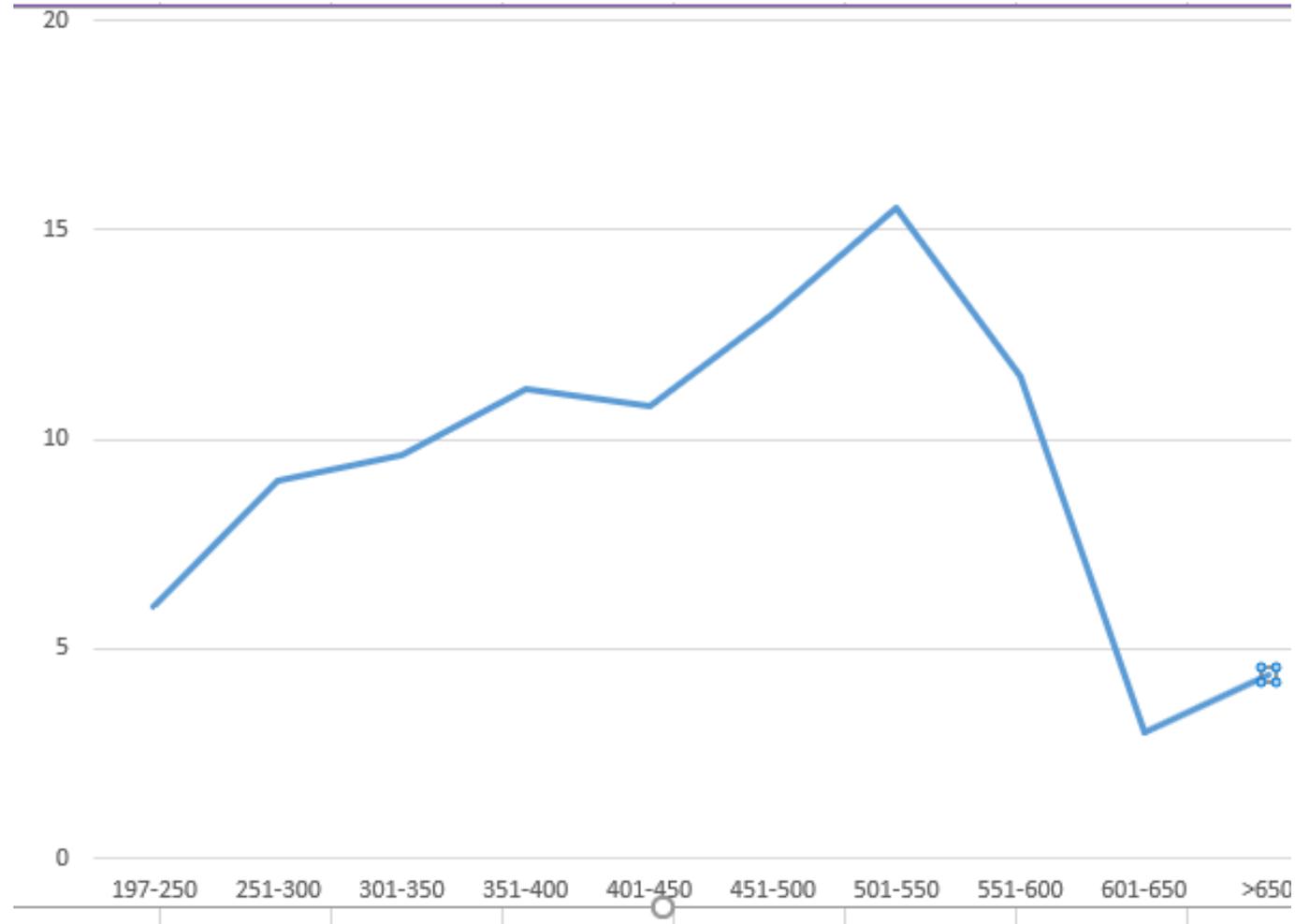
pourront utiliser leur seconde chance d'intégrer une filière de santé en candidatant au dispositif AlterPACES de l'UPEC ou un dispositif équivalent à partir de la 2^{ème} année de licence. Ils devront avoir validé 120 ECTS en vertu de l'arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 20 février 2014 relatif à l'expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques.

MCC + calendrier PACES 2019-2020

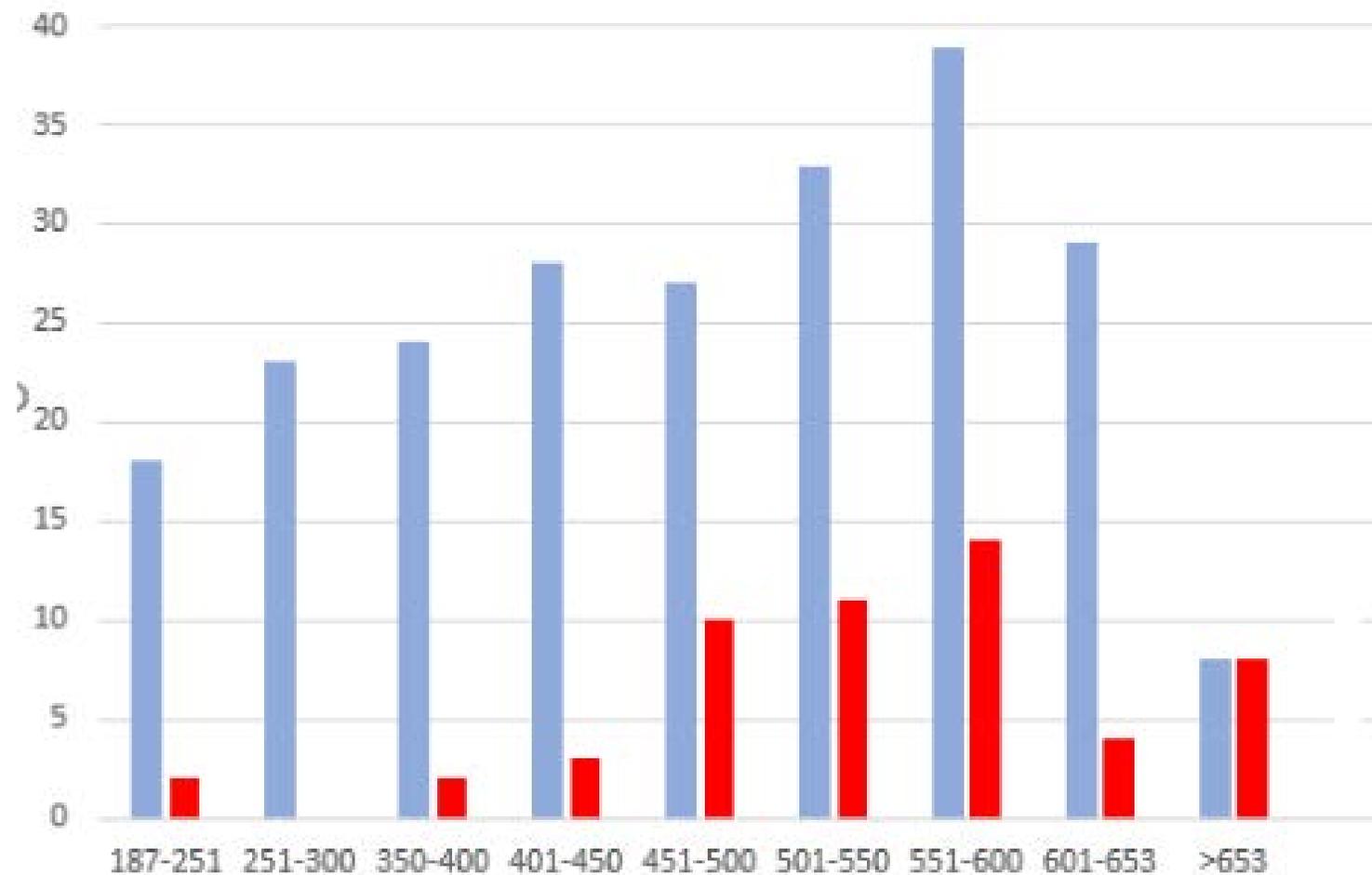
CF.

Annexes

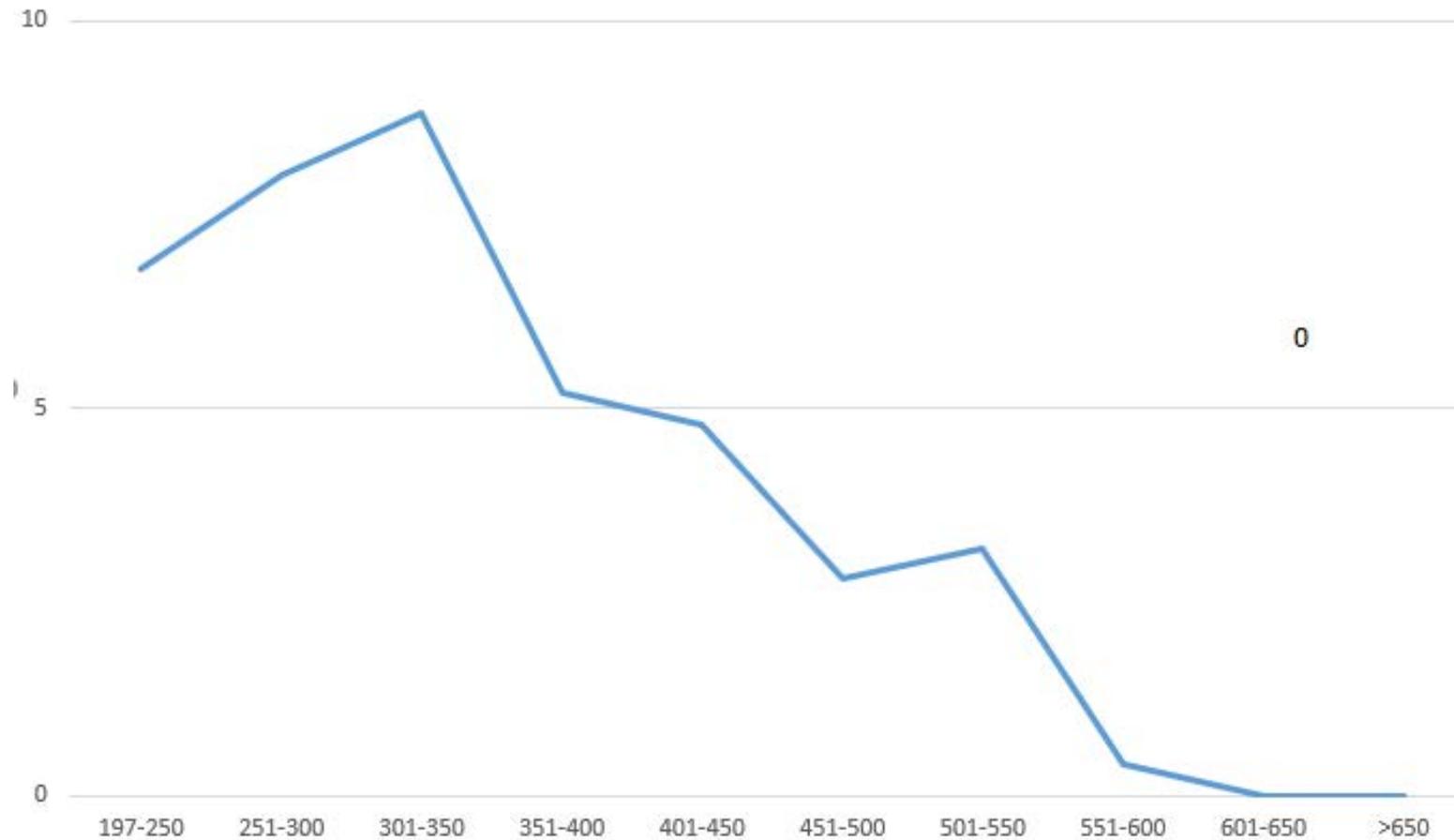
% redoublants ayant réussi la PACES en fonction de leur classement en 2018 ou avant



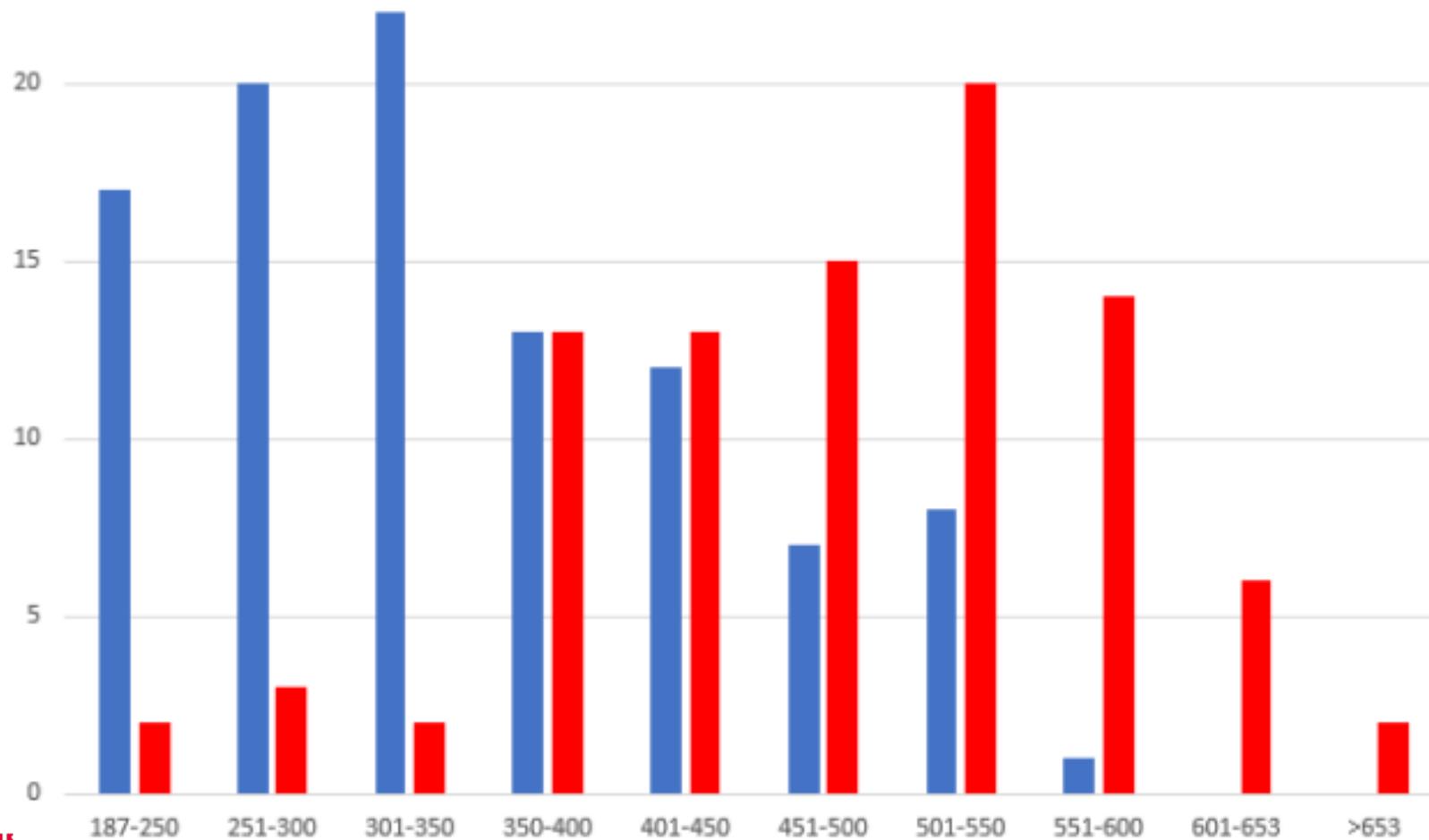
Réussite et échec en PACES des redoublants



% redoublants ayant réussi Médecine en fonction de leur classement en 2018 ou avant



Réussite et échec en Médecine en fonction de leur classement en 2018 ou avant



Résultats validation de UE complémentaires AlterPACES

	L3	L2
UE Sc Fond à 10 / 12 sur 20	6 / 3	5 / 2
UE Sc Hum à 10 / 12 sur 20	5 / 1	1 / 0
UE Spéc Fil à 10 / 12 sur 20	7 / 3	1/0
Validation UE 3P	5	1

Unités d'Enseignement	Semestre	Volumes horaires CM/TD	ECTS
UE 1	1	73 heures	10
UE 2	1	54 heures	10
UE 3 (1 ^{ère} partie)	1	32 heures	6
UE 4	1	26 heures	4
Module 3P (1 ^{ère} partie)	1	20 heures	-
UE 3 (2 ^{ème} partie)	2	21 heures	4
UE 5	2	30 heures	4
UE 6	2	27 heures	4
UE 7	2	50 heures	8
Module 3P (2 ^{ème} partie)	2	14 heures	
-	-	-	-
Module de préparation aux examens <u>oraux d'admission</u>	2	2 heures	-

UE spécifiques :

ECUE Santé 1 :	2	26 heures	4
<ul style="list-style-type: none"> ○ Anatomie du petit bassin ○ Anatomie tête et cou ○ Anatomie, histologie et physiologie de <u>l'appareil reproducteur et du sein</u> 			

ECUE Santé 2 :	2	24 heures	3
<ul style="list-style-type: none"> ○ Sources actuelles et futures des principes actifs ○ Bases physicochimiques des principes actifs ○ Conception, formulation, production et contrôles 			

COMPOSANTE		MEDECINE																																										
DIPLOME		PACES ADAPTEE																																										
DOMAINE :		STS												CM	TD	TP																												
MENTION :														Taille prévisionnelle des groupes (en nombre d'étudiants)	1200	60																												
Nom du responsable de la mention :		Orianne Wagner-Ballon				Jeanne Tran Van Nhieu				Nombre d'heures maquette en présentiel par étudiant				238																														
		L1																																										
Effectif prévisionnel :						Formation co-accréditée avec UPEM :								Formation en partenariat :								Si oui, quels établissements :				CES RUBRIQUES SERONT A REMPLIR ULTERIEUREMENT																		
SEMESTRE : 2		Caractéristiques des enseignements					Volume horaire semestriel des enseignements												Durée totale d'enseignement en présentiel par étudiant en EQTD (offre cumulée)				Durée totale d'enseignement en présentiel par étudiant (hors options facultatives)				Charges d'enseignement en EQTD (offre cumulée)				Charges d'enseignement en EQTD (hors options facultatives et hors enseignements mutualisés)				MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES									
							CM/TD			TD			TP											REGIME GENERAL*				REGIME DEROGATOIRE*																
		code APOGEE		Intitulés des UE et des ECUE			Section CNU de l'enseignement		ECTS		Commune des enseignements		Nbre d'heures		Nbre de groupes		total heures en EQ TD (1)		Nbre d'heures		Nbre de groupes		total heures en EQ TD (2)		Nbre d'heures		Nbre de groupes		total heures en EQ TD (3)						Contrôle continu		Examen		Examen Terminal					
Intitulé de l'UE									30				210		X		315				X		0		0		X		0															
UE				U.E.3 Organisation des appareils et des systèmes (2) aspects fonctionnels			43		4		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		21		1		31,5		0		0		0		31,5		21		21		31,5		31,5		100%									
UE				U.E.5 Organisation des appareils et des systèmes (2) - aspects morphologiques et fonctionnels			42		4		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		30		1		45		0		0		0		45		30		30		45,0		45,0		100%									
UE				U.E.6 Initiation à la connaissance du médicament			48		4		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		27		1		40,5		0		0		0		40,5		27		27		40,5		40,5		100%									
UE				U.E.7 Santé Société Humanité			46		8		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		50		1		75		0		0		0		75		50		50		75,0		75,0		100%									
ECUE				ECUE santé 1			42 et 54		4		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		26		1		39		0		0		0		39		26		26		39,0		39,0		100%									
ECUE				ECUE santé 2			86		3		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		24		1		36		0		0		0		36		24		24		36,0		36,0		100%									
ECUE				ECUE 1 chimie et classes thérapeutiques			86		3		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		8		X		12		10		X		10		0		X		0		22		18		18		12,0		12,0		100%			
ECUE				ECUE 2 morphogénèse crano-faciale			42 et 57		3		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		9		1		13,5		0		0		0		13,5		9		9		13,5		13,5		100%									
ECUE				ECUE 3 unité foetoplacentaire			42 et 54		3		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		9		1		13,5		0		0		0		13,5		9		9		13,5		13,5		100%									
MODULE				MODULE 3 P (Préparation au Projet Professionnel)			NA		-		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		4		1		6		10		10		10		0		16		14		14		6,0		6,0									
MODULE				MODULE de préparation aux examens oraux d'admission			NA		-		Crétéil/Torcy/Sénat / Melun		2		1				0		0		0		0		3		2		2		0,0		0,0									
				30 Total Heures									210		5		315		0		0		0		0		0		0		335		230		230		312		312					

* Le total des pourcentages doit atteindre 100%

Adopté par le Conseil d'UFR le
Voté par la CFVU le

COMPOSANTE		MEDECINE																																
DIPLOME		PACES																																
DOMAINE :		STS		Formation proposée en :	FI	CM	TD	TP																										
MENTION :		PARCOURS TYPE :		Taille prévisionnelle des groupes (en nombre d'étudiants)		1200	60																											
Nom du responsable de la mention :		Orianne Wagner-Ballon		Nom du responsable du parcours type :		Jeanne TRAN VAN NHIEU		Nombre d'heures maquette en présentiel par étudiant	251																									
Effectif prévisionnel :		L1	L2	Formation co-accréditée avec UPEM :		Formation en partenariat :		Si oui, quels établissements :																										
1200																																		
CES RUBRIQUES SERONT A REMPLIR ULTERIEUREMENT																																		
MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES																																		
SEMESTRE : 1		Caractéristiques des enseignements				Travail personnel étudiant	Volume horaire semestriel des enseignements					Durée totale d'enseignement en présentiel par étudiant en EQTD (offre cumulée)		Durée totale d'enseignement en présentiel par étudiant (hors options facultatives)		Charges d'enseignement en EQTD (offre cumulée)		Charges d'enseignement en EQTD (hors options facultatives et hors enseignements mutualisés)		REGIME GENERAL*			REGIME DEROGATOIRE*			2EME SESSION*								
	code APOGEE	Intitulés des UE et des ECU		Section CNU de l'enseignement	Type d'enseignement	ECTS	Commune des enseignements	Nbre d'heures estimées	CM			TD			TP						Contrôle continu			Examen			Examen Terminal							
									Nbre d'heures	Nbre de groupes	total heures en EQ TD (1)	Nbre d'heures	Nbre de groupes	total heures en EQ TD (2)	Nbre d'heures	Nbre de groupes	total heures en EQ TD (3)				Ecrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP %	Ecrit %	Oral %	TP %	Ecrit %	Oral %	TP %	
Intitulé de l'UE						30		0	163		244,5	22		22	0		0	266,5	185	185														
UE	1MUE1000	U.E.1 Atomes, Biomolécules, Génome, Bioénergétique, métabolisme		44	Oblig.	10	Créteil/Tarcy/ Sénat / Melun		65	1	97,5	8	20	8			0	105,5	73	73					100%									
UE	1MUE2000	U.E.2 La cellule et les tissus		42 et 44	Oblig.	10	Créteil/Tarcy/ Sénat / Melun		46	1	69	8	20	8			0	77	54	54					100%									
UE	1MUE3000	U.E.3 Organisation des appareils et des systèmes (1). Bases physiques des méthodes d'exploration		43	Oblig.	6	Créteil/Tarcy/ Sénat / Melun		32	1	48	0	20	0			0	48	32	32					100%									
UE	1MUE4000	U.E.4 Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé		46	Oblig.	4	Créteil/Tarcy/ Sénat / Melun		20	1	30	6	20	6			0	36	26	26					100%									
MODULE	1MMO3P00	MODULE 3 P (Préparation au Projet Professionnel) - (e-learning)		NA	Oblig.	-	Créteil/Tarcy/ Sénat / Melun		4	0	6	20	0	20			0	26	24	24					100%									
						30	Total Heures	0	163	0	244,5	22	0	22	0	0	0	266,5	185	185														
																				* Le total des pourcentages doit atteindre 100%														

Sous réserve de validation du Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine
Voté par la CFVU le

Appel d'offre INCUBATEUR jeunes chercheurs

Annexe 5

(UFR Médecine et IMRB)

Contexte

- Volonté de l'Exécutif de l'UFR de porter un projet ambitieux dans le domaine de la recherche -> émergence de nouveaux leaders sur le site.
- Résultat évaluation HCERES et Inserm de l'IMRB
- Plusieurs axes de travail, dont « **développement du tissu social de la recherche** » -> création d'emplois sur ressources propres -> soutien aux chercheurs d'excellence **en vue d'un recrutement par les commissions INSERM.**

Objectif

- Soutenir des jeunes chercheurs **du site** ou **qui voudraient nous rejoindre** et actuellement en situation de précarité -> fournir un **support financier d'emploi (12 à 24 mois de salaire CDD)** et un soutien financier pour leur projet scientifique (10k€/an en fonctionnement).
- La possibilité d'effectuer un **service de 64h d'enseignement** sera offerte en accord avec la commission pédagogique.
- Thématiques en adéquation avec les **axes majeurs de recherche sur le site et axe transversal** -> approches mécanistiques en biologie cellulaire et moléculaire ainsi que des approches épidémiologiques.

Appel d'offre INCUBATEUR jeunes chercheurs

(UFR Médecine et IMRB)

Dossier de candidature

Projet de recherche soutenu par une équipe

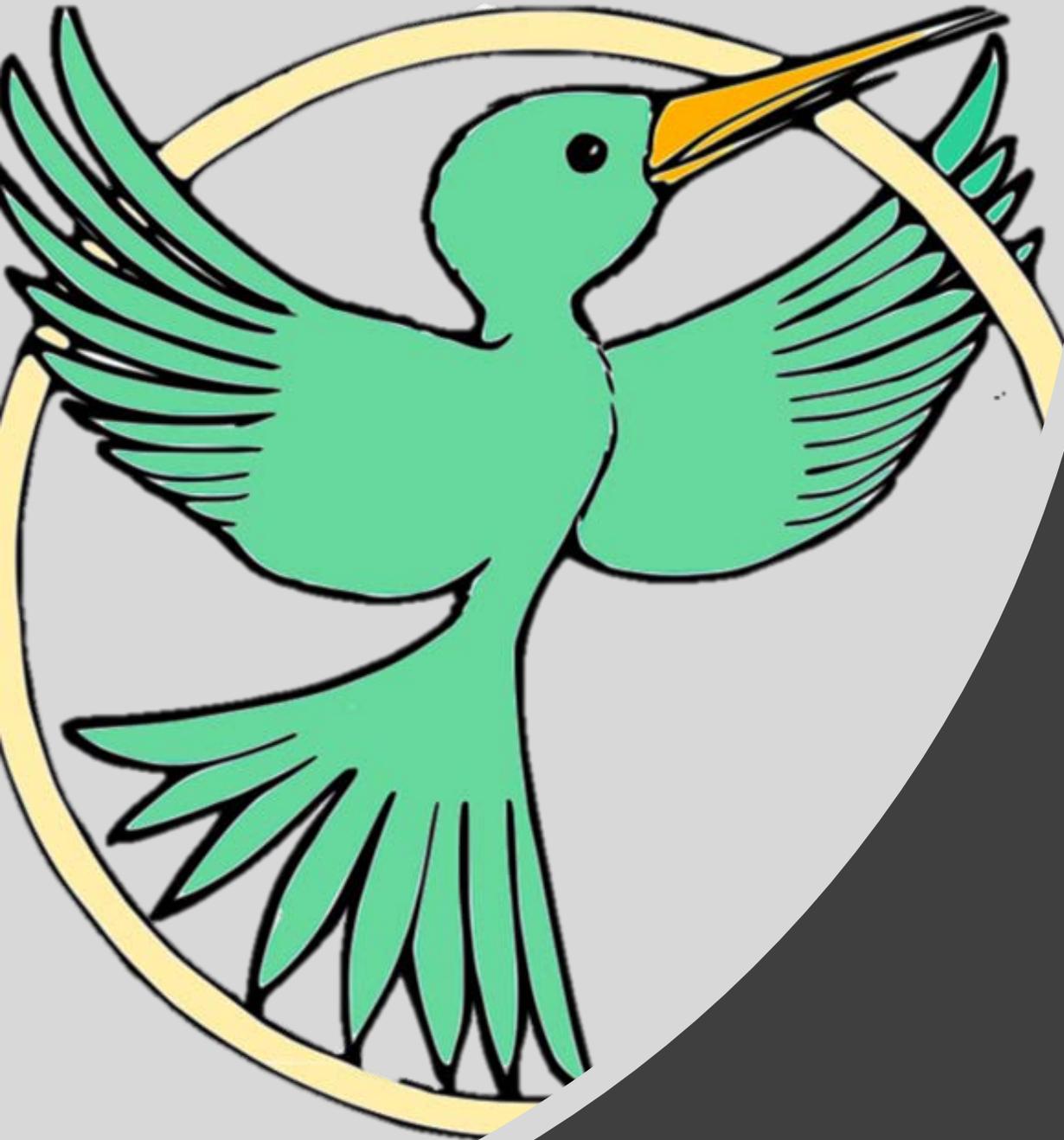
Evaluation

- Commission composée des membres de la commission OSER ainsi que de chercheurs internes et externes à l'UFR.
- Sélection en deux étapes, (1) une présélection sur dossier suivi de (2) une présentation orale devant le comité (10min + 10min questions).
- Critères :
 - ✓ La qualité du candidat et l'excellence du CV et des publications
 - ✓ L'ambition et l'excellence du projet de recherche.
 - ✓ La pertinence du projet professionnel pour son intégration future sur le site
 - ✓ L'adéquation avec les axes majeurs et/ou transversaux de recherche en santé de l'UFR de médecine
 - ✓ La qualité de l'équipe accueillant le candidat

Calendrier

- Publication de l'appel d'offre : 27 septembre 2019 -> diffusion aux chefs d'équipe et PI
- Date limite de réponses à l'appel d'offre : le 31 octobre 2019.
- Pré-sélections des dossiers le 4 novembre 2019.
- Auditions des candidats le 22 Novembre 2019.
- Publication des résultats le 22 Novembre 2019.
- Prise de position début 2020.

Annexe 6



Tutorat Santé Paris XII

Bilan et Projets

Notre Bilan

Bilan

- Des Concours Blancs hebdomadaires
- Des ED tous les jours et sur toutes les antennes
- Une pré-rentrée au S1 et au S2
- Des retranscrits et des photocopiés
- Un compte Instagram : publication de toutes nos infos et de QCMs
- Des QCMs en ligne

Bilan AlterPaces

- Des cours
- Des questions d'auto-évaluation
- Des vidéos pour aider à la compréhension du cours
- Le tout accessible en ligne pour les étudiants inscrits en AlterPaces

Bilan OREO

- Des rendez vous toutes les semaines et sur toutes les antennes
- Des guides du tutorat et d'orientation bientôt disponibles
- Présence sur différents salons avec les tutorats IDF
- Cours de la prépa Louise Michel
- Lancement du projet de stages d'orientation

Bilan financier

Pré-entrée	
Nb	444
Coût	3 365,64 €
Bénéfices	794,36 €

Impressions				
	Lot Poly+RT	RT	Polys	Total
Nombre	60	270	66	396
Coût	1 375,89 €	948,32 €	1 281,67 €	3 605,88 €
Bénéfices	21 164,11 €	7 151,68 €	3 998,33 €	32 314,12 €



Nos Projets

De nouveaux pôles

- Un pôle Bien-être
 - Tut' défoule
 - Tuto Parent
 - Goûter du CBG
 - Masse ton PACES
 - Yoga et séances de naturopathie
 - Images Instagram tous les jours
- Un pôle Réforme
 - Réfléchir à une adaptation des tutorats à la R1C
 - Contact avec les autres filières de l'UPEC

De nouveaux projets

- Une nouvelle antenne Melun : ED, distribution, RDV OREO, Tut' défoule...
- Retranscrits de l'année dernière mis sous forme de photocopiés
- Des photocopiés d'images
- De plus en plus de retranscrits et Concours Blancs relus par les professeurs



**FACULTÉ
DE MÉDECINE**

Campagne d'emplois BIATSS – Enseignants

Année 2020

Demandes de postes BIATSS : ouverture de concours

Type demande	Emplois demandés		
	Corps	intitulé du poste	Affectation
Recrutement sans concours	ATRF	Agent de laverie	IMRB
Concours	IGE	Ingénieur d'Etudes Gestion Administrative	Dpt Paramédical/Services administratifs
Concours	ASI	Assistant Ingénieur Zootechnie	IMRB
Concours	TECH	Technicien métiers du son et de l'image	Cellule TICE
Concours BOE	ATRF	Gestionnaire scolarité	Scolarité
Concours/ Promotion	ASI	Assistant ingénieur Gestion administrative	Scolarité/services administratifs
Concours/ Promotion	TECH	Technicien Gestion administrative	Scolarité/services administratifs
Concours/ Promotion	ATRF	Adjoint Gestion administrative	Scolarité/services administratifs

Demandes de postes BIATSS : Création/renouvellement

Type demande	Emplois demandés		
	Corps	intitulé du poste	Affectation
Recrutement CDI	IGE	Ingénieur en Techniques Biologiques	IMRB – Eq. 18
Renouvellement sur ressources propres	IGE	Ingénieur Biomédical	Dpt INESS
Renouvellement sur ressources propres	ATRF	Gestionnaire scolarité	Dpt Paramédical
Création sur ressources propres	TECH	Gestionnaire scolarité FC	DUFMC
Création sur ressources propres	IGE	Ingénieur pédagogique	DUFMC
Création Licence Santé	2 TECH	2 Techniciens Gestion administrative	Scolarité

Demandes de postes BIATSS :

Création IFMK (sous réserve de l'accord de la Région)

Type demande	Emplois demandés		
	Corps	intitulé du poste	Affectation
Création	IGE	Formateur Direction adjoint « Pédagogie »	IFMK Fontainebleau
Création	IGE	Formateur Direction adjoint « Projet scientifique »	IFMK Fontainebleau
Création	TECH	Gestion administrative et logistique	IFMK Fontainebleau
Création	TECH	Gestion pédagogique	IFMK Fontainebleau
Création	TECH	Documentaliste 50%	IFMK Fontainebleau
Création	ATRF	Opérateur logistique 50%	IFMK Fontainebleau

Demandes de postes Enseignants : création/renouvellement

Type de demande	Intitulé du poste	Profils
Création Licence Santé	5 MCF - PR	A définir dans le cadre de la mise en place de la Licence
Création CNU Sciences Infirmières	2 MCF	Universitarisation des formations paramédicales
Création sur Ressources propres	PRAG Contractuel	Anglais médical

Demandes d'emplois Chercheurs : création/renouvellement

Type de demande	Intitulé du poste	Profils
Renouvellement (support vacant HU)	Chercheur contractuel 1 an	IMRB – Eq. Gaulard
Renouvellement (support vacant HU)	Chercheur contractuel 1 an	IMRB – Eq. Cohen
Création (support vacant HU)	Chercheur contractuel 2 ans	IMRB – Eq. Fanen
Création sur Ressources propres	Chercheur contractuel 3 ans	CEPIA
Création sur Ressources propres	Chercheur contractuel 2 à 3 ans	IMRB – Eq. Bachoud-Levi
Création sur Ressources propres	3 Chercheurs contractuels 2 à 3 ans	Appel d'offres Soutien à la Recherche



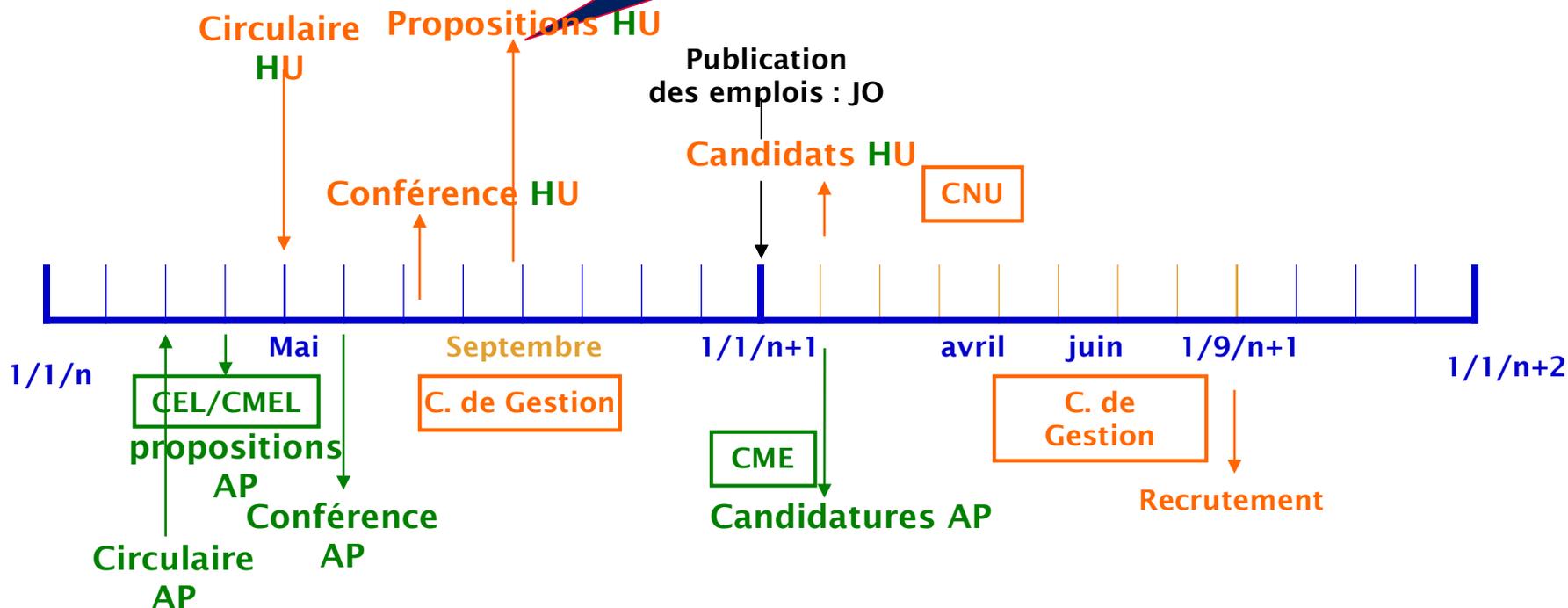
**FACULTÉ
DE MÉDECINE**

Révision des effectifs 2020

1 Procédure de révision des effectifs HU : les étapes

Calendrier de la Révision des Effectifs PU-PH et MCU-PH

Nous en sommes là



Les étapes

Prospective présentée au conseil de gestion en décembre 2018

GPHU : audition des candidats aux emplois PU-PH, MCU-PH et PHU

Conseils restreints + CMEL

Conférence Hospitalo-Universitaire

PU-PH propositions 2020

	PU-PH - 2020	support
1	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	UFR retraite Physiologie
2	ANESTHÉSIOLOGIE RÉANIMATION ET MÉDECINE PÉRI OPÉRATOIRE	UFR retraite Anesthésiologie
3	BACTÉRIOLOGIE VIROLOGIE	UFR Retraite Hématologie transfusion
4	MÉDECINE INTENSIVE-RÉANIMATION	UFR retraite Pneumologie
5	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE	Disponibilité Chirurgie vasculaire
6	GASTROENTÉROLOGIE; HÉPATOLOGIE option HÉPATOLOGIE	Disponibilité Urologie
7	HISTOLOGIE, EMBRYOLOGIE, CYTOGENETIQUE	Disponibilité Chirurgie Thoracique et cardiovasculaire
8	PHARMACOLOGIE CLINIQUE	Demande repyramidage MESRI/soutien CHIC

MCU-PH propositions 2020

	MCU-PH - 2020	support
1	GASTROENTÉROLOGIE;HÉPATOLOGIE option HÉPATOLOGIE	poste MCU libéré par concours PUPH
2	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	poste MCU libéré par concours PUPH
3	HÉMATOLOGIE ; TRANSFUSION option HÉMATOLOGIE	poste MCU libéré par concours PUPH

PHU propositions 2020

	PHU - 2020	support
1	CANCÉROLOGIE; RADIOTHÉRAPIE Option CANCÉROLOGIE	poste PHU libéré par concours MCUPH
2	ÉPIDÉMIOLOGIE , ÉCONOMIE DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION	poste PHU libéré par concours MCUPH